



## DE LA PRESENCE MASSIVE DES HEMA DANS LE TERRITOIRE DE RUNGU: difficulté de cohabitation avec la population locale.

### L'EQUIPE DE CORDINATION DE CERPRECCO AYANT APPROUVE LE RAPPORT

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE	TITRE ET DOM	FONCTION
1	WILIWOLI AUGUSTIN	M	Docteur en Philosophie	Président
2	GUMETE JEAN DE DIEU	M	Gradué en Philosophie	Vice président
3	ALANGATO JEAN BAPTISTE	M	Doctorant en droit	Chargé de projet et logistique
4	MAGBAY JULES	M	Doctorant en Sciences Politiques et Administratives	Chargé de projet et logistique
5	WILIWOLI JEAN LUCIEN	M	Doctorant en Sciences Politiques et Administratives	Secrétaire
6	SENGI JONATHAN	M	Doctorant en Relations Internationales	Secrétaire
8	SIAMU PERPETUE	F	Master en Psychologie	Tresoriere

#### I. CONTEXTE DE L'ENQUETE

La présence massive des pastoralistes HEMA à la recherche de pâturage dans le territoire de RUNGU porte en elle les germes de conflit violent si l'on n'y prend pas garde immédiatement. Comme on peut le constater depuis un certain temps on assiste à un flux considérable des éleveurs HEMA accompagnés de leurs cheptels en provenance de l'Ituri en quête du vert pâturage afin pour bêtes. Il sied de signaler que les HEMA n'ont comme activités principales que l'élevage, et que leur prospérité dépend principalement de vert pâturage et à une hydrographie abondante. Raison pour laquelle ils ont, grâce au pâturage que regorge certaines chefferies du Territoire de RUNGU (AZANGA, MAYOGO-MAGBAIE, MAYOGO-MABOZO et MBOLI), décidé de s'y installer.

Cependant, la cohabitation de ces deux peuples ayant des origines et cultures différentes fait déjà l'objet des tensions pouvant déboucher à des conflits violents si l'on ne met pas sur pied des mécanismes susceptibles d'étouffer ce conflit qui couve encore.

Convient t-il de préciser qu'aucune réponse institutionnelle ne semble jusqu'alors faire face à cette situation. Le Gouvernement de la RDC, les institutions spécialisées dont les Organismes non gouvernementaux ainsi que d'autres acteurs non étatiques n'ont pas encore réussi à détecter le danger que rêve cette cohabitation entre les deux peuples et par conséquent, il n'existe non plus des études documentées sur ce phénomène.

C'est dans ce cadre que le Centre de recherche pour la Prévention et Résolution de Conflits communautaires, CERPRECCO en sigle, a organisé cette recherche en vue d'une part



## Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits Communautaires

2

faire l'état des lieux de la cohabitation entre les éleveurs HEMA et la population locale dont principalement les YOGO et les NGBETU, et d'identifier les facteurs pouvant déboucher à un conflit ethno-tribal entre les HEMA (éleveurs) et autochtones (Cultivateurs) et d'autre part, de proposer des voies et moyens pouvant permettre de mener des actions ciblées et concrètes pour faire face aux différents défis de cette cohabitation.

Cette étude a été menée grâce à une enquête qui a impliqué une dizaine de chercheurs – enquêteurs et couvre quatre chefferies dont AZANGA, MAYOGO-MAGBAIE, MAYOGO-MABOZO et MBOLI parmi les 7 que compte le territoire de Rungu. Elle se positionne comme une étude pilote qui ne peut pas avoir la prétention d'avoir abordé toutes les questions liées à l'implantation de HEMA dans le territoire de Rungu. Nous devons également retenir que l'étude reflète en majorité les points de vue et les sentiments des autochtones étant donné que 76% des enquêtés étaient des autochtones.

### 1. Objectif général

L'objectif général poursuivi par cette recherche est de faire l'état des lieux de la cohabitation entre les éleveurs HEMA et la population locale dont principalement les YOGO ainsi que les NGBETU et d'identifier les facteurs pouvant entraîner un conflit ethno-tribal entre les HEMA (éleveurs) et la population riveraine (Cultivateurs et autochtones)

### 2. Objectifs spécifiques

- ✓ Déterminer les origines des HEMA et les motivations ainsi que les causes de leur implantation dans le territoire de Rungu ;
- ✓ Etablir la dynamique relationnelle entre HEMA et la population locale,
- ✓ Faire des recommandations en termes des mécanismes pouvant étouffer ce conflit à son stade embryonnaire

### 3. Résultats escomptés

- ✓ Un état des lieux de la cohabitation des HEMA et la population locale dans le territoire de Rungu est dressé ;
- ✓ Les motivations et causes de l'implantation des HEMA dans le territoire de Rungu sont identifiées
- ✓ La dynamique relationnelle des tribus en présence est établie ;
- ✓ Les perspectives, sous forme de voies de sortie, sont ébauchées en vue de garantir une cohabitation pacifique

## II. METHODOLOGIE, AXE DE L'ENQUETE ET ECHANTILLONAGE

### 1. Méthodologie

L'étude sur l'implantation des HEMA dans le territoire de Rungu exécutée par une équipe d'enquêteur du Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits Communautaires, a été menée sous forme d'enquête pour la récolte des données dans plusieurs



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

3

axes ciblés dans le territoire de Rungu. Sous la supervision d'un Enquêteur Principal, une équipe de 10 enquêteurs a été déployée dans les différents sites où se trouvent les espaces occupés par les HEMA (fermes).

Le choix des enquêteurs a été dicté par leurs compétences en analyse sociale et leur maîtrise du milieu.

La recherche a été menée grâce à un questionnaire d'enquête élaboré de manière participative avec les enquêteurs présélectionnés. Le questionnaire d'enquête a ensuite été administré en exploitant les différentes techniques :

- ✓ la méthode participative: l'approche groupe (homogène, hétérogène) et l'approche individuelle; le focus group: notables, femmes, jeunes...;
- ✓ l'observation directe, l'analyse et l'interprétation des données;
- ✓ l'interview: entretien semi – structuré ou structuré, dialogue libre.
- ✓ L'équipe de recherche a récolté les données sur terrain pendant la période du 4 janvier au 15 mai 2019.
- ✓ Une session de dépouillement et de présynthèse des données par axe a été organisée du 18 au 23 mai 2019.
- ✓ Une réunion de validation et de synthèse des données s'est déroulée à Isiro le 08 Juin 2019.

## **2. Axe de l'enquête**

Pour des raisons d'efficacité, les enquêteurs ont été déployés sur quatre axes de recherche :

- ✓ Premier axe MBOLI : 4 enquêteurs y ont été déployés. Le grand nombre d'enquêteurs sur cet axe se justifie par le fait que la majorité des fermes de HEMA y sont installées
- ✓ Deuxième axe MAYOGO-MAGBAIE : 3 enquêteurs y ont été affectés.
- ✓ Troisième axe AZANGA : un seul enquêteur s'en était chargé car il s'agit de l'axe qui regorge moins de fermes
- ✓ Quatrième axe MAYOGO-MABOZO : 2 enquêteurs seulement étaient désignés pour y superviser les enquêtes.

## **3. Echantillonnage**

Sur toute l'étendue de notre champ d'investigation, les enquêtes ont été menées auprès de 307 personnes, lesquelles ont constitué notre échantillon de recherche. 76% de cet échantillon (soit 233 personnes) étaient constitués des membres des communautés locales, tandis que 24% (soit 74 personnes) étaient des HEMA.

Cette répartition était due non seulement à l'absence des HEMA lors de nos différentes descentes mais aussi et surtout suite au désintéressement de ces derniers à notre investigation.

### **Tableau 1 : Echantillons population locale/ Hema**



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

4

DESIGNATION	Fréquences	Pourcentages
Population locale	233	76
Hema	74	24
Total	307	100

**Source :** Données de terrain

Il se dégage de ce tableau que 76% soit 233 enquêtés se constitue de la population locale, cette fréquence élevée de la population locale se justifie par le fait que cette dernière est plus préoccupée et affectée par la présence spectaculaire des éleveurs venus de la province de l'Ituri à la recherche de pâturage. Par contre, nous n'avons que sélectionné 74 enquêtés du côté Hema. Ce qui représente 24% des enquêtés. L'échelle moins élevée de cette catégorie est consécutive à leurs absences souvent constaté lors de nos enquêtes et aussi parce qu'ils sont parfois moins attentifs aux préoccupations de la population locale.

### **III. APERCU SUR LE TERRITOIRE DE RUNGU**

#### **1. Données historiques<sup>1</sup>**

Depuis 1935, le Territoire de Rungu a été créé et connu sous le nom de territoire MANGBETU avec chef-lieu Medje qui fut transféré d'abord à BAALA (IsiroMoke) village situé à 12 Km d'Isiro sur la route Watsa, puis NALA, village situé à 6 Km sur la route Niangara et enfin à PAULIS (nom d'un expatrié Belge, alors Colonel dans l'armée coloniale de la force publique qui fut promoteur des chemins de fer des Uélés de 1873 à 1933).

Depuis 50 ans d'existence, le territoire de Rungu qui avait récupéré l'ancien poste d'Etat comme son chef-lieu bien reconnu de même nom Rungu jusqu'à présent, celui-ci n'a aucune infrastructure de base.

Selon l'histoire de ce territoire, le transfert de son chef-lieu à Rungu-Centre aurait été fait par un commissaire de District du Haut-Uélé à l'époque en date du 05 décembre 1972 pour des raisons de sa convenance personnelle qui accuseraient l'autorité de District d'avoir chassé l'Administrateur de Territoire pour occuper l'ancien Bureau du territoire de Rungu bien construit à Paulis par la colonie Belge ( ISIRO aujourd'hui) qu'occupe la Mairie de la ville d'Isiro et certains Ministères Provinciaux du Haut-Uélé.

Depuis le transfert, le territoire de Rungu reste sans infrastructures propres jusqu'à ce jours.

#### **2. Données géographiques<sup>2</sup>**

##### **A) Limites territoriales**

Le territoire de Rungu est situé sur le plateau de l'Uele. Il se limite :

- Au Nord : par le territoire de Niangara sur la rivière Bomokandi PK 68 Km d'Isiro

<sup>1</sup> Rapport annuel de bureau du territoire de Rungu, exercice 2018

<sup>2</sup> Rapport Annuel de bureau du Territoire de Rungu, exercice 2018



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

5

- Au Sud : par le territoire de Poko(PK 10) et par le territoire de Wamba (Pk 84) route Isiro Kisangani.
  - A l'Est : par le territoire de Watsa, village Monange chefferie Andobi à Mungbere.
  - Sud-ouest : par le territoire de Bafwasende (Tshopo)
- B) Coordonnées géographiques (latitude, longitude)
- Latitude- Nord : 1°50' et 26°50'
  - Longitude Est : 26°50' et 28°50'
- C) Altitude : le territoire de Rungu est de 800 m par rapport à la mer avec une longitude située sur le plateau de l'Uélé entre 2° 451' au Nord-Est et 27°40' à l'Est.
- La température maximum est de 37°
  - La température minimum est de 29°
- D) Superficie : Le territoire de Rungu s'étend sur 8.605 Km<sup>2</sup>.
- E) Le type de climat : il existe deux types de climat : tropical et tempéré  
Alternance de saisons : deux saisons se partagent l'année : notamment la saison de pluie et la saison sèche.
- F) Variation de température : la température varie suivant l'alternance des saisons : pendant la saison de pluie, la température est tempéré tandis qu'à la saison sèche, elle est tropicale (chaude).
- G) La nature du sol : en général, le sol en territoire de Rungu est Argilo-sablonneux sauf en deux chefferies Medje-Mango et Mongomasi plus le centre d'Isiro-ville, là où le sol est rocailleux sablonneux.
- H) Le relief : le relief est naturellement peu accidenté car on trouve des collines dans la partie Est et Sud-Est tandis qu'au Sud on observe des montagnes à titre d'exemple celle d'AMBAMBULA sur la route Isiro-Wamba.
- I) Renseignement sur le sous sol : le sous-sol constitue un monde secret, mais les recherches des géologues relèvent qu'il contiendrait des roches, cailloux, de l'or, de diamant et d'autres exploitations profondes à l'avenir.
- J) La végétation dominante : les saisons herbeuses et galeries forestières dominent la végétation du territoire de Rungu et voir même des savanes boisées.
- K) Hydrographie : plusieurs cours d'eaux arrosent le territoire de Rungu pour mémoire, ils existent les principaux cours d'eaux suivants sans compter les ruisseaux Rungu, Bomokandi, Maika, Nava, Tely, Bede, Beli, Kome, Motani, Tsobo, Netenyo.

### **3. Subdivision Administrative**

Le territoire de Rungu est composé de 7 chefferies, 53 groupements et 402 villages qui se présentent de la manière suivante :



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

6

**Tableau 2 : Subdivision administrative du territoire de Rungu**

N°	CHEFFERIES	NOMBRES GROUPEMENT	DE	NOMBRE DE VILLAGE
01	AZANGA	13		103
02	MAYOGO-MABOZO	11		105
03	MAYOGO- MAGBAIE	06		17
04	MONGOMASI	11		86
05	MEDJE-MANGO	04		31
06	MBOLI	04		28
07	NDEY	04		32
	TOTAL	53		402

**Source :** Rapport annuel du Territoire de Rungu.

#### **4. Données démographiques de RUNGU<sup>3</sup>**

A) Population : ethnies et tribus dominantes, principaux clans avec une densité des 21 habitants par km<sup>2</sup>

Le territoire de Rungu est composé majoritairement de Mangbetu et les Mayogo ; les Mangbetu occupent 5 chefferies ( Azanga, Medje-Mango, Mongomasi, Mboli et Ndey), les Mayogo occupent 2 chefferies notamment Mayogo-Mabozo et Mayogo-Magbaie.

Parmi ceux-ci, il faut aussi distinguer le regroupement de premiers citoyens congolais appelés communément « Pygmés » qui sont éparpillés dans plusieurs les chefferies.

B) Croyances

Depuis la création du territoire de Rungu, il existe principalement deux religions : ISLAMISME et CHRISTIANISME.

---

<sup>3</sup> Rapport Annuel de bureau du Territoire de Rungu, exercice 2018



Tableau 3 : Synoptique de la population du Territoire de Rungu 2018<sup>4</sup>.

ENTITE	NAISSANCE			DECES					MA R.	DIV .	RECENSEMENT GENERAL DE LA POP. CONGOLAISE					POPULAION ETRANGERE				
	G	F	TO T	H	F	G	F	TO T			HOMM E	FEMM E	GARCO N	FILLE S	TOTA L	H	F	G	F	TO T
AZANGA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38.620	39.794	33.100	37.230	148.74 4	0 1	0 4	-	-	05
M/MABOZO	31 3	44 8	761	1 3	15	1 6	2 0	64	11	-	21.465	22.620	21.702	24.075	89.862	-	-	-	-	-
M/MAGBAI E	83 9	82 8	166 7	2 0	21	2 2	2 6	89	01	-	11.853	14.670	10.874	13.421	50.820	-	-	-	-	-
MBOLI	82	77	159	1 4	12	1 8	0 6	40	-	-	10.630	11.022	12.821	13.227	47.700	-	-	-	-	-
MEDJE- MANGO	16 3	19 5	358	1 2	11	1 1	1 0	28	03	-	14.550	13.019	15.213	19.418	62.200	-	-	-	-	-
MONGOMA SI	10 2	14 6	248	0 7	06	3 8	4 2	93	02	-	24.425	23.900	23.211	26.464	97.700	-	-	-	-	-
NDEY	22 7	24 4	471	9 7	10 1	6 9	6 3	330	03	-	13.600	15.022	9.307	11.738	49.667	0 3	-	-	-	03
<b>TOTAL</b>								<b>664</b>	<b>20</b>		<b>135.143</b>	<b>140.04 7</b>	<b>126.228</b>	<b>145.57 3</b>	<b>556.68 3</b>	<b>0 4</b>	<b>0 4</b>			<b>08</b>

<sup>4</sup> Statistique de la population du Territoire de Rungu



### C) Activités économiques

Les principales activités économiques sont : l'agriculture, la chasse, la pêche artisanale.

## IV. PEUPLE HEMA : Origine et état des lieux de leurs implantations dans le Territoire de Rungu

### 1) Origine des Hema

Les hamito-nilotiques sont des peuples éleveurs composés essentiellement des Tutsi et Hema. Ces derniers vivaient avec leurs vaches dans la région éthiopienne. A force d'agrandissement par le fait de procréation, les espaces de vie et de pâturage pour leurs bêtes devenaient de plus en plus insuffisants. D'où la nécessité des déplacements incessants pour l'occupation de nouveaux pâturages. C'est dans ce cadre, qu'ils ont effectué plusieurs vagues d'invasions sub-saharienne.<sup>5</sup>

Nous pouvons y ajouter également la problématique de la désertification qui a aussi influencé le déplacement de ces derniers.

Dans leurs déplacements, ils trouvaient les bantous à l'instar des Hutu, Lendu et autres... Mais malheureusement, ils vont cultiver une attitude hégémonique et surtout l'esprit de domination à l'égard de leurs voisins bantous dont les hutus et les Lendu. Cette situation dramatique va mainte fois conduire à des conflits, à des luttes ou à des guerres graves et souvent sanglant de l'histoire telle est celle qui continu a opposé les Hema et les Lendu en Ituri.<sup>6</sup>

D'après la légende, les Hema tireraient leur nom de la langue swahili. Ces derniers proviendraient de l'Ethiopie jusqu'en RDC en passant par le Rwanda. Si tôt qu'ils sont arrivés en RDC, ils se seraient installés sur le mont Boga en Ituri. Les Hema sont tous des rwandophones d'origine Tutsi, le nom Hema leur serait donné par les autochtones lendu qui côtoyaient ces derniers pour s'approvisionner des produits de leurs vaches. Pour signifier le peuple qui habite les tentes, les Lendu les appelaient naturellement des Bahema, hema qui signifie tente en swahili.<sup>7</sup>

Chez les Hema, la vache est un symbole qui représente non seulement la richesse, mais aussi et surtout une garantie de sécurité alimentaire et existentielle<sup>8</sup>. Dans son échelle de

---

<sup>5</sup> KUDA POMBWA, *Histoire Politique et Administrative du Congo*, cours ronéotypé, G1 SPA, FSSPA, UNIKIS, 2017, p.6

<sup>6</sup> Gauthier de villers, *Histoire du politique au Congo-Kinshasa* : Les concepts à l'épreuve, Harmattan, 2016, p 55.

<sup>7</sup> NICOLA, « *Progrès de la connaissance du Congo, du Rwanda et Burundi de 1993 à 2008* », BELGO, 2009, pp 247-248.

<sup>8</sup> Ibidem





**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

9

valeur, les éleveurs Hema placent toujours la vache en première position, sa famille en deuxième position et lui-même en troisième position.<sup>9</sup>

Le nomadisme est traditionnel chez les Hema. Leur mode de vie est dynamique et s'adapte aux conditions d'un environnement en perpétuel changement. A cause des activités de l'élevage qui procurent assez de moyens financiers, ils jouissent souvent d'un complexe de supériorité à l'égard des autochtones où ils s'installent ce qui entraînent souvent des tensions occasionnant des conflits violents.

## **2) Etat de lieux de l'implantation des Hema dans le Territoire de Rungu**

Rappelons qu'il y a de cela cinq ans depuis que les éleveurs Hema et leurs cheptels, en quête de vert pâturage pour leurs bêtes, ont officiellement été installés dans le bassin de l'Uele.

Depuis cette vague de Hema dans le territoire de Rungu, ils ont préalablement identifié les endroits où ils pouvaient avoir des concessions afin de leurs permettre de s'installer avec leurs betes.

Parmi les 7 chefferies qui composent le territoire de Rungu les Hema et leurs bêtes se retrouvent dans les chefferies MAYOGO-MAGBAIE, MAYOGO-MABOZO, MBOLI et AZANGA sur lesquelles notre enquête est orientée.

**Tableau 4: Répartition des fermes des Hema selon les chefferies du territoire de Rungu**

Chefferie	Fréquences	Pourcentage
MAYOGO MAGBAI	20	24
MAYOGO MABOZO	15	18
AZANGA	6	8
MBOLI	32	39
Total	83	100

**Source :** Données de terrain

De ce tableau, il s'observe que 32 fermes des Hema soit 39% sont implantées dans la chefferie MBOLI, 20 fermes soit 24% sont installées dans la chefferie MAYOGO-MAGBAIE, 15 fermes soit 18% sont implantées dans la chefferie MAYOGO-MABOZO et 6 seulement soit 8% sont implantées dans la chefferie AZANGA.

A noter également que ces éleveurs sont inégalement réparties dans ces différentes chefferies. Cette dispersion se présente de la manière suivante :

<sup>9</sup> Ibidem



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

10

- ✓ Chefferie MAYOGO-MAGBAIE la majorité des fermes est respectivement implantées au groupement MANZIMA, MATABUSE et MASOMANA.
- ✓ Chefferie MAYOGO-MABOZO : la majorité des fermes sont respectivement implantées au groupement MABUDESE, MAKPONO, MAKONDAIMA et MABOLO.
- ✓ Chefferie MBOLI : les fermes sont implantées respectivement à MANGBETU I et II, MADJO-MAVABITO, MADJO-MABILI.
- ✓ Chefferie AZANGA : la majorité des fermes sont respectivement implantées au groupement MANGBELE MONGA et NEKALAGBA.

Convient-t-il de préciser que l'effectif des vaches des Hema varie selon les moyens dont disposent chacun de ces derniers. Pour de petites fermes, le nombre s'élève à plus au moins 50 vaches par ferme alors que pour de grandes fermes le nombre des vaches est estimé à plus de 1000 vaches.

### 3) Procédure de l'octroi des espaces aux éleveurs Hema

Lors de notre enquête, il a été constaté qu'il en existe aucune procédure formelle quant à l'octroi des espaces aux Hema. Il s'observerait souvent des enragement particuliers entre les autorités locales dont les chefs de chefferies, les chefs de groupements ainsi que les chefs de localités et les éleveurs Hema moyennant un montant forfaitaire qui varie selon l'étendu octroyée. Et à la suite les chefs invitaient les concessionnaires pour leurs remettre un montant souvent dérisoire.

Les résultats recueillis auprès de nos enquêtés se présentent de la manière suivante :

**Tableau 5 : Avis des enquêtés sur le cadre juridique légal de l'octroi des espaces aux Hema**

AVIS DES ENQUETES	F	%
Existence d'un cadre juridique de l'octroi des espaces aux Hema	68	22
Absence d'un cadre juridique pour l'octroi des espaces aux Hema	239	78
Total	307	100

**Source :** Données recueillies auprès de nos enquêtés

Il ressort de ce tableau que la majorité de nos enquêtés méconnaissent l'existence d'un cadre juridique légal réglementant l'octroi des concessions aux Hema cette catégorie s'élève à 239 enquêtés ce qui représente 78% de notre échantillon. Par ailleurs 68 enquêtés soit 22% composés essentiellement de Hema affirme l'existence d'un cadre juridique pouvant réglementer l'octroi des concessions aux Hema. Cette appréciation entre les autochtones et les allogènes (Hema) atteste déjà le danger considérable qui guette les deux communautés lors des différentes transactions.



**Tableau 6 : Avis des enquêtés sur les composantes des transactions lors de l’octroi des espaces aux Hema**

AVIS	F	%
Transaction entre les Hema, les autorités locales et autochtones	34	11
Transaction entre les Hema, les autorités locales	236	77
Transaction entre les Hema et les autochtones	37	12
Total	307	100

**Source :** Données recueillies auprès de nos enquêtés

Ce tableau nous renseigne que la fréquence la plus élevée de nos enquêtés est composée de celle qui estime que la transaction pour l’octroi des concessions aux Hema se fait en présence des Hema et les autorités locales s’élève à 236 enquêtés soit 77% alors qu’une fréquence intermédiaire exprimée en 12% soit 37 enquêtés qui estime que la transaction se fait entre les Hema et les autochtones. Cependant, en bas de l’échelle on trouve la catégorie de ceux qui pensent que la transaction se fait entre les Hema et autorités locales. Ce manque de précisions dans la procédure de l’octroi des concessions aux Hema peut déjà être une des sources de conflits entre les communautés en présence.

## **V. MOTIVATIONS ET CAUSES DE L’IMPLANTATION DE HEMA DANS LE TERRITOIRE DE RUNGU**

D’ autant plus que nous ne disposons d’aucuns documents pouvant retracer la trajectoire des Hema à partir de leur province d’origine jusqu’à leurs arrivés dans le Territoire de Rungu et plus précisément dans les chefferies MAYOGO-MAGBAIE, MAYOGO-MABOZO, MBOLI et AZANGA afin de pouvoir déceler les causes de l’implantation spectaculaire de ces derniers dans le territoire en étude, nous nous sommes contentés des informations fournies par les enquêtés, membres de ladite communauté.

Selon les enquêtés membres de la communauté Hema, leur présence se justifierait par l’augmentation de bêtes face à la disparition de vert pâturage sinon l’insuffisance des espaces susceptible de paître leurs bêtes. Ainsi la grande motivation et cause de ce déplacement massif se résume par la recherche de pâturage pour les bêtes.



## VI. DYNAMIQUE RELATIONNELLE ET PRINCIPAUX FACTEURS DE CONFLIT ENTRE LE HEMA ET LA POPULATIONS LOCALES DANS LE TERRITOIRE DE RUNGU

Le présent point de notre enquête aborde deux aspects importants : la dynamique relationnelle et l'identification des facteurs pouvant entraîner des conflits violents entre les allogènes (Hema) et la population locale.

### 1) Dynamique relationnelle

Le premier point qui porte sur la dynamique relationnelle, s'étale sur l'analyse des relations socioculturelles, des relations commerciales, des relations avec les autorités locales.

#### ✓ Relations socioculturelles

La quasi-totalité de nos enquêtés reconnaissent que très peu de relations se tissent entre les communautés locales et les Hema. Ils jouissent de complexe de supériorité, déclare la population. Quand ils arrivent, ils préfèrent rester dans leurs fermes avec les gardiens de leurs bêtes que d'entrer en contact avec la population locale. Sauf lorsqu'ils ont besoin d'approvisionnement qu'ils viennent vers les villages. Jusqu'à présent, aucun cas de mariage n'a été signalé. Les Hema ne participent ni à des cultes, ni à des manifestations culturelles (festivités, deuils ou retraits des deuils, rites traditionnels...) organisés par les populations locales.

Il existe entre les deux communautés quelques barrières qu'il convient de signaler :

- Barrières linguistiques : Les Hema parlent les langues que la plupart des membres des communautés de Territoire de Rungu ne maîtrisent pas bien. Nous citons : la langue Swahili et Hema alors que la population locale s'exprime généralement en lingala, le Kiyogo et le Kingbetu.
- Barrières culturelles : Les deux peuples en présence ont des cultures très différentes qui ne se rapprochent pas. Les membres de la communauté locale ne sont pas ouverts à des relations cordiales avec les Hema. Selon nos enquêtes, la perception et les préjugés des communautés locales sont que les populations Hema seraient « sauvages et orgueilleux ». Leur culture est perçue comme diamétralement opposée à celle du milieu, la population locale les assimile à la violence et à l'intolérance car à chaque fois qu'un contentieux oppose les allogènes (Hema) et les autochtones, les éleveurs Hema préfèrent amener directement le dossier soit au parquet d'Isiro où dans l'une des instances pré-judiciable de la ville sans pourtant que les autorités locales ne soient saisies du dossier tel est, indiquent les enquêtés, le cas d'une autorité locale qui s'est trouvé devant le magistrat du parquet de grande instance d'Isiro pour un dossier opposant une autorité locale avec un fermier Hema, dossier pourtant en instruction. Cette autorité était relâchée grâce à l'intervention de sa hiérarchie qui a fait savoir aux autorités judiciaires que l'interpellation de cette dernière était en marge de procédure.



## Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits Communautaires

13

En outre, selon les communautés locales, les Hema sont taxés d'opacité et de peu de transparence. Une telle perception n'est pas favorable à l'établissement des relations sympathiques. Les communautés locales ne sont pas elles aussi épargnées par les mêmes préjugés. Les membres des communautés locales semblent amplifier un certain nombre d'informations dans le souci de voir les autorités s'impliquer dans la problématique des Hema.

### ✓ **Relations commerciales**

Les rapports les plus fréquents qui s'établissent entre les Hema et les communautés locales sont d'ordre commercial. Les Hema viennent vers la population pour se procurer les denrées alimentaires. Il ressort des données de l'enquête que les relations commerciales entre les populations locales et les Hema sont déséquilibrées dans la mesure où ces derniers sont perçus comme disposant d'importantes sommes d'argent en plus de leur bétail face à des communautés locales dont les activités économiques ne sont guère florissantes. Nos enquêtes font aussi état de la vente de vaches par les Hema aux commerçants qui viennent de divers endroits : Bolebole, Isiro, Mambati, Kisangani, PK 51.... Au cours de l'enquête, il a été rapporté que les Hema ne vendraient à la population locale que des bêtes malades ou déjà mortes en gardant les bêtes vigoureuses pour eux-mêmes. Bien plus, indique-t-on, les Hema ne sont pas disposés à vendre les bêtes femelles. Cette attitude se justifierait par le fait qu'un éleveur préfère garder des reproductrices pour l'accroissement de son cheptel. Cela doit certainement être pris en compte dans le cadre de la diabolisation réciproque entre les deux communautés en présence.

### ✓ **Rapport avec les autorités locales**

Nos enquêtés indiquent que les Hema ont besoin des autorités locales que lorsqu'ils désirent des espaces où s'implanter. Après, ils ne consultent plus les chefs locaux ni pour opérer un mouvement quelconque, ni pour tenter une action en justice contre la population locale. Cette situation serait certainement tributaire de l'inefficacité des autorités locales qui se laissent flatter par des cadeaux leur offerts par les Hema qui les rendent inopérantes devant les dossiers concernant les Hema. Ce vide de pouvoir peut justifier le laisser-aller et le désintéressement dont jouissent les Hema à l'égard de la population locale.

Cependant, les rapports d'enquête indiquent aussi qu'à certains endroits, des chefs coutumiers demandent aux Hema leurs droits terriens et que ces derniers payent en donnant quelques vaches. Ce geste, traditionnellement reconnu sur le plateau de l'Uélé comme une marque de révérence envers un chef, est interprété par les Hema comme droit de rachat des terres; car dans leur culture (comme partout ailleurs), on ne donne jamais rien pour rien. Ces cas de droits terriens payés aux chefs des Chefferies ont été rapportés à nos enquêteurs.

## **2. Facteurs du conflit entre le Hema et population locale**

Il sera question de dégager quelques facteurs qui émaillent la cohabitation entre Hema et autochtones susceptibles d'entraîner des conflits violents. Lors de notre enquête sur terrain il a



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

14

été constaté que les facteurs pouvant entraîner ces conflits entre les communautés en présence se résumerait dans le tableau ci dessous :

**Tableau 7 : Avis des Hema et population locale sur les facteurs susceptible d'entraîner un conflit violent**

Facteurs	Fréquences	Pourcentages
Procédure de l'octroi des espaces aux Hema	86	37
Vaste superficie octroyé aux Hema	35	15
Divagation des vaches de Hema	49	21
Non respect des clauses de cahier de charge	63	27
Total	233	100

**Source :** Données recueillies auprès de nos enquêtés

Ce tableau indique que les facteurs susceptibles d'entraîner un conflit violent entre les Hema et la population locale seraient respectivement la procédure de l'octroi des savanes aux Hema ; cette fréquence s'élève à 86 enquêtés soit 37%. Pourtant, 35 enquêtés soit 15% ont estimé que les vastes étendues accordées à ces derniers peuvent être à la base des éventuels conflits entre les deux communautés. Par ailleurs, 49 enquêtés soit 21% et 63 enquêtés soit 27% ont respectivement identifié comme facteur de potentiels conflits, la divagation des vaches de Hema et le non respect de clauses de cahier de charge de la population locale.

✓ **Commentaires des facteurs évoqués par les enquêtés**

Sur le plan procédural, il convient de démontrer combien la manière dont les espaces sont octroyés aux Hema porte les germes de conflit car les Hema à travers leurs commissionnaires membre des communautés locales, font parfois des arrangements clandestins avec soit les ayants droits (les présumés concessionnaires), soit les chefs de groupement et le superviseur ainsi que certains chefs de chefferies sans l'avis de la communauté locale. Le montant perçu par ces derniers s'élève entre 1000 à 1500 dollars américains selon l'étendu de la concession y compris d'autres biens en nature tel que sac de sel, boisson (Primus), sac riz, sac sucre..etc. Ce modus operandi entraîne des frustrations, alimentant ainsi le sentiment de haine à l'égard de Hema qui sont considérés, par les autochtones, comme étant des envahisseurs qu'il faut coûte que coûte leurs opposés une résistance. A cela s'ajoute l'absence d'un cadre juridique légal pouvant régler la procédure de l'octroi des espaces aux Hema. Lors de notre enquête les parties prenantes n'ont pas été en mesure de nous montrer la base juridique de ce genre de transaction.

Comme on peut le constater avec A, WILIWOLI, qui, dans son ouvrage sur la situation des Hema et des Lendu dans l'Ituri en RDC, soutient que le conflit sanglant qui sévit en Ituri entre 1999-2005 est bel et bien lié à la gestion de terres. Suivant les arguments, les uns soutiennent que l'acquisition de terres n'avait fait l'objet d'aucun consentement des autochtones, par conséquent il n'y a aucune procédure légale ; d'autres, par contre, soutiennent que



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

15

l'acquisition de terres a fait l'objet de toutes les procédures légales<sup>10</sup>. Pareille situation controversée n'est peut qu'être source des conflits violent. Tel est le cas de l'occupation des Hema dans quelques chefferies du territoire de Rungu où sur le plan procédural, les choses ne sont pas clairement définies.

Il est à noter également que les étendues octroyées aux Hema sont exagérément vaste. La dimension de ces entendues est variable car il n'y a pas de cartographie définie pour déterminer différentes dimensions. Cette situation prive les autochtones de jouir de droit de leur terre.

Selon les données recueillies, les conflits entre les Hema et les communautés locales pourraient naître des diverses raisons. Ainsi les membres des communautés locales interrogés déclarent que :

- Les Hema privent la population locale d'accéder à ses ressources naturelles : en effet, les fermiers Hema détruisent tous les pièges tendus par la population, qu'ils rencontrent en brousse prétextant que ces pièges pourraient attraper et tuer leurs vaches ;
- Les fermiers chassent les femmes qui vont en brousse pour faire la pêche à la digue. Car, disent-ils, elles assèchent les eaux que devraient boire les vaches ;
- Les fermiers tuent tous les herbivores qu'ils rencontrent en brousse pour préserver le pâturage en faveur de leurs vaches.

Tous ces éléments ne peuvent qu'être source des tensions multiformes pouvant servir de détonateur de conflit violent.

Les vaches des Hema qui sont en divagation non seulement spolient les cours d'eaux mais dévastent aussi les champs des autochtones et provoquent l'insalubrité dans les écoles et les marchés. Lorsque la population locale cherche à revendiquer ses droits en s'attaquant aux vaches des Hema, elle se voit vite conduite, sous l'œil complaisant des autorités locales, au parquet. Par contre, lorsqu'un fermier Hema cause du tort à la population locale, celui-là est vite déplacé pour n'est plus revenir. Tels sont certains cas de viols de mineurs commis par quelques fermiers Hema aux filles des autochtones, a-t-il déclaré certains de nos enquêtés, qui sont porté disparu jusqu'à ce jour.

Faut il aussi ajouté le facteur lié au respect d'engagement, selon nos enquêtés un cahier de charges était initialement soumis au Hema dont les clauses portent essentiellement sur leurs appuis ou contribution pour le milieu (la construction des écoles et des églises) dans les chefferies où ils se sont implantés ainsi que d'éventuelles assistances aux autochtones pendant les événements malheureux tel que le deuil ou autre cas nécessitant leur intervention. Ces clauses sont restées lettre morte jusqu'en ce jour. Il en demeure vrai que ce manque du respect d'engagement peut aussi pousser les autochtones à chercher comment recourir à des moyens violents pour réclamer leurs droits. L'exemple le plus récent c'est l'affrontement violent qui a opposé les Hema et les Lendu en Ituri. Il faut aussi rappeler que les Hema n'investissent absolument pas dans les chefferies où ils sont implantés. Or pour une intégration harmonieuse des Hema il serait souhaitable que ces derniers puissent réaliser des œuvres locales allant dans le sens de développer les milieux où ils sont implantés.

---

<sup>10</sup> WILIWOLI, A, *La réconciliation après un conflit violent : La situation des Hema et des Lendu en RDC*, Harmattan, 2018, p.59



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

16

Les bêtes de Hema causent beaucoup de préjudices attestant que la cohabitation entre les populations locales et les Hema, comme souligné ci-haut, se présente par des relations déséquilibrées et difficiles. Les Hema après s'être acquitté de quelques droits dont la somme d'argent évaluée entre 1000 ou 1500 dollars et autres biens en nature tiennent parfois des propos discourtois à l'endroit des autochtones tel que « avoir déjà acheté l'étendu qu'ils occupent ». Ce qui rend encore très compliqué la cohabitation entre les deux communautés en présence.

Selon nos enquêtés, la durée de contrat signé pour l'octroi des espaces varie entre 5 à 10 ans. Cette durée pourrait facilement permettre aux Hema de multiplier des stratégies afin d'avoir le titre de propriété des espaces qu'ils occupent. Ainsi, cette situation préoccupe la communauté locale et suscite un peu des malaises car leurs mémoires sont encore fraîches par rapport au passé récent de ces peuples entaché de plusieurs tentatives de mépris à l'égard des propriétaires des espaces antérieurement occupés. Ils soutiennent que les Hema sont plus agressifs et qu'ils ne peuvent pas cohabiter avec eux. D'où il souhaite qu'ils rentrent la ou ils sont venus avant que le pire n'arrive.

Loin d'être exhaustif, cependant les facteurs que nous venons de passer en revue, recueillis auprès de nos enquêtés, prouve à suffisance que la cohabitation entre les deux communautés est émaillée des tensions et méfiance des uns par rapport aux autres surtout que cette tension est fondée autour des questions foncières. Il faut rappeler que le conflit qui a souvent opposé les Hema et d'autres communauté sont d'origine foncière, c'est ainsi que la situation qui prévaut dans quelques chefferies du Territoire de Rungu mérite une analyse anticipative afin de mobiliser des mécanismes pouvant étouffer dans l'œuf ce conflit violent qui pointe à l'horizon. En faisant l'analogie entre la question en étude et la précédente ayant débouché à l'éclatement de la violence entre Hema et Lendu, une jurisprudence est vraie. Nul n'est peut renier son histoire car c'est elle qui fait que tel où tel autre soit ce qu'il est aujourd'hui. D'après plusieurs sources, les mobiles de ces conflits se résument inévitablement autour des questions foncières.

C'est à ce titre que J.Oga Ukelo rapporte que: « Depuis 1999, les affrontements qui opposent les deux communautés ( Hema et Lendu) ont, par leur ampleur, battu les records connus dans l'histoire des relations entre ces dernières ». Par rapport à l'éclatement des conflits entre Hema et Lendu, les propos sont divergents d'une ethnie à l'autre, mais le problème foncier reste au centre. En effet, « selon les sources Lendu, les attaques violents de leur population devraient être considérées comme une réaction contre les tentatives de quelques propriétaires fonciers Hema d'étendre leurs propriétaires terriens, appuyés par les autorités locales sont accusés d'être venus à Pitsi avec de faux titres fonciers qui ont suscité une réaction de la part de la population locale<sup>11</sup>. Selon le propos de Roberton GARRETON, que rapporte J. OGA UKELO, « les Bahema ont été favorisé de manière très inquiétante par le discours peu conciliateur de certains représentants de l'Eglise Catholique locale, notamment l'évêque et le recteur du

---

<sup>11</sup>





## Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits Communautaires

17

séminaire de Bunia, qui sont tous des intellectuels Hema et enfin, par le favoritisme et appui affichés par les ougandais. Par contre, les sources Hema ont une autre lecture de cette violence<sup>12</sup>.

La communauté Hema souligne le fait que les Lendu estimaient n'avoir pas accès aux ressources de la région au même titre que les Hema. C'est cela la raison de leur mécontentement et du développement de la violence, considérée comme moyen de revendiquer leur « droit » de disposer des concessions dans le territoire de Djugu. Cette raison semble être l'aiguillon de ce conflit interethnique. S'agissant précisément de la question de concessions, voire de concessionnaires qui articulent ce conflit, il convient de noter que la communauté Hema n'accepte pas cette accusation. Elle indique que les concessions acquises dans le territoire Djugu par les Hema ont été faites en bonne et due forme. Sous le régime colonial et même jusqu'à la fin de première République (1965), les Hema (commerçants) n'étaient pas propriétaires des concessions. Celles-ci appartenaient, suivant la loi foncière en vigueur, aux anciens colons rentrés en Europe ou vivant encore au pays (Congo). Sous la deuxième République (1965-1997), de nombreuses concessions d'anciens colons ont été déclarées abandonnées. Le conseil exécutif, par sa politique de zaïrianisation (nationalisation), procéda à la vente des concessions abandonnées ou celles récupérées des anciens maîtres (les colonisateurs)<sup>13</sup>.

Tout compte fait, il s'observe que les différents conflits qui ont souvent caractérisé la trajectoire tumultueuse de Hema dans différents territoires trouvent ses origines dans la question foncière. D'où les actions ciblées doivent être anticipativement menées quant à leurs implantations dans certaines chefferies du territoire de RUNGU afin d'éviter de revivre l'événement qui s'est passé en Ituri entre les Hema et Lendu, événement ayant arraché la vie à des milliers de congolais jusqu'à ce jour.

### VII. RECOMMANDATIONS

Les défis liés à la présence des Hema dans certaines chefferies du territoire de Rungu imposent la conjugaison des efforts multidimensionnels.

- Les acteurs politiques devraient élaborer pouvant régir l'octroi des espaces aux éleveurs Hema en vue de promouvoir une cohabitation pacifique;
- Les autorités provinciales et territoriales devraient mettre sur pied un mécanisme de contrôle de l'évolution des relations entre les parties prenantes à ce conflit latent.
- Sensibiliser et instruire les chefs locaux en matière du respect des procédures de l'octroi des espaces tout en respectant le droit de premier occupant.
- Mettre sur pied une équipe interinstitutionnelle et multisectorielle qui devrait régulièrement évaluer objectivement et planifier les actions futures à mener.

<sup>12</sup> Oga Ukelo, J, *La politique étrangère de la R.D.Congo à l'épreuve : l'analyse de la prise de décision dans les relations du Congo avec l'Ouganda de 1990 à 2006*, p.70

<sup>13</sup> Oga Ukelo, J, *La politique étrangère de la R.D.Congo à l'épreuve : l'analyse de la prise de décision dans les relations du Congo avec l'Ouganda de 1990 à 2006*, pp. 73-74.



## Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits Communautaires

18

- Les autorités devraient soutenir les organisations non gouvernementales qui veulent s'engager dans la Résolution et Prévention des conflits communautaires.
- Les autorités devraient mettre en place un dispositif d'encadrement, de manière à favoriser le dialogue, les échanges et de construire la cohabitation pacifique entre les Hema et la population locale.
- Les ONG et les Eglises sont invitées à stimuler des barzas communautaires comme espaces permanents de dialogue et d'échanges entre les leaders des communautés locales et ceux des Hema
- Les autorités politico administratives devraient organiser des marchés périodiques bien encadrés où les biens seront vendus selon la loi de l'offre tout en définissant les mécanismes pour équilibrer les échanges commerciaux. Cette action doit être précédée d'une intense sensibilisation. De ce fait, les locales de la fédération des entreprises du Congo peuvent jouer un rôle positif
- Multiplier les rencontres, les réunions, les ateliers sous l'égide des autorités politico-Administratives et les ONG dans le but de discuter la problématique de la cohabitation entre les populations en transhumance et les autochtones.
- Conserver les cheptels dans es enclos non seulement pour éviter la divagation mais aussi pour promouvoir une cohabitation pacifique.
- Les autorités devraient venir en aide aux vulnérables, victimes du viol.
- Les Hema devraient investir dans les chefferies où ils sont implantés afin de permettre leurs intégrations dans le milieu d'accueil.
- Création d'une commission spéciale chargée au sein de l'Assemblée provinciale chargée d'évaluer la cohabitation entre Hema et population locale en vue de proposer d es édit y afférent.
- Qu'un programme de reboisement soit envisagé dans chaque chefferie où sont implantées les Hema pour prévenir les risques environnementaux



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

19

## **CONCLUSION**

En ce moment particulier de son histoire, où la RDC tente de sortir d'une longue période des conflits, la quête de la paix et d'un développement durable devient non seulement une nécessité mais une urgence. Dans ce cadre, les défis de la cohabitation entre les Hema et la population locale est l'un de facteurs déterminants susceptibles de perturber le bien-être, la sécurité et le développement des communautés. L'intérêt pour une réflexion sur ces facteurs se situe dans la droite ligne de la consolidation de la paix entre les communautés en présence.

Les hamito-nilotiques sont des peuples éleveurs composés essentiellement de Tutsi et de Hema. Ces derniers qui tirent leur nom de la langue swahili, car dès leurs arrivés sur le mont BOGA en Ituri ils habitaient des tentes. C'est pourquoi les autochtones Lendu les qualifiaient des Bahema comme pour dire les gens qui habitent sous les tentes.

Signalons qu'il y a de cela cinq ans depuis que ces éleveurs et leurs cheptels sont en quête de vert pâturage pour paître les bêtes et ont atteint le bassin de l'Uele. Depuis cette vague de Hema dans le Territoire de Rungu, ils ont ciblés quelques chefferies et secteurs où ils peuvent avoir des concessions afin de leur permettre de s'y installer avec leurs troupeaux. Parmi ces chefferies on peut citer la chefferie MAYOGO-MAGBAIE, MAYOGO-MABOZO et AZANGA toutes se trouvant en territoire de Rungu. Dès lors que ces peuples sont implantés dans ces différentes chefferies du territoire de Rungu, leur cohabitation avec les autochtones est émaillée de tension et méfiance. C'est dans ce cadre que le CRPRECCO a diligenté une enquête pour identifier les facteurs susceptibles de menacer l'équilibre de la cohabitation entre ces deux communautés, afin de proposer des mécanismes pouvant instaurer une cohabitation pacifique entre ces deux peuples.

L'objectif général poursuivi par cette recherche est de faire l'état des lieux de la cohabitation entre les éleveurs HEMA et la population locale dont principalement les YOGO et NGBETU, d'identifier les facteurs pouvant déboucher à un conflit ethno-tribal entre les HEMA (éleveurs) et la population locale (cultivateurs) en vue d'articuler des stratégies capable d'instaurer une cohabitation pacifique entre la population locale et les Hema.

De manière spécifique, il fallait d'abord déterminer les origines des HEMA, les motivations et les causes de l'implantation de HEMA dans le territoire de Rungu, établir la dynamique relationnelle entre HEMA et YOGO ainsi que proposer les mécanismes pouvant étouffer ce conflit à son stade embryonnaire, en termes de recommandations.

Les enquêtes sur terrain ont été menées auprès d'un échantillon de 307 personnes, dont 233 autochtones et 74 Hema.

Ces enquêtes ont démontré que la quasi-totalité de nos enquêtés reconnaissent que très peu de relations se tissent entre les communautés locales et les Hema. Car ces derniers jouissent de complexe de supériorité, déclare la population.

Il existe entre les deux communautés quelques barrières qu'il convient de signaler :  
Barrières linguistiques, Barrières culturelles

Il ressort des données de l'enquête que les relations commerciales entre les populations locales et les Hema sont déséquilibrées



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

20

En ce qui concerne le rapport avec les autorités locales, les enquêtes indiquent que les Hema ont besoin des autorités locales lorsqu'ils ont besoin de l'octroi des espaces afin de s'implanter avec leur cheptel.

Les facteurs pouvant entraîner un conflit violent sont notamment la procédure de l'octroi des espaces aux Hema et les étendues exagérément vaste octroyées aux Hema.

Selon les données recueillies, les conflits entre les Hema et les communautés locales pourraient naître pour diverses raisons. Ainsi les membres des communautés locales interrogés déclarent que : Les Hema privent la population locale d'accéder à ses ressources naturelles, les bouviers Hema détruisent tous les pièges tendus par la population, qu'ils rencontrent en brousses, chassent les femmes qui vont en brousses faire la pêche à la digue, tuent tous les herbivores qu'ils rencontrent en brousse, la divagation des vaches qui entraîne la spoliation des eaux et la dévastation des champs des autochtones, non respect de clauses de cahier de charge des autochtones.

En termes de thérapie, une conjugaison d'efforts multidimensionnels a été esquissée en guise des voies d'anticipation de ce conflit latent.



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**

21

## **BIBLIOGRAPHIE**

- ✓ Gauthier de villers, *Histoire du politique au Congo-Kinshasa* : Les concepts à l'épreuve, Harmattan, 2016.
- ✓ KUDA POMBWA, *Histoire Politique et Administrative du Congo*, cours ronéotypé, G1 SPA, FSSPA, UNIKIS, 2017
- ✓ NICOLA, « *Progrès de la connaissance du Congo, du Rwanda et Burundi de 1993 à 2008* », BELGO, 2009.
- ✓ Oga Ukelo, J, *La politique étrangère de la R.D.Congo à l'épreuve* : l'analyse de la prise de décision dans les relations du Congo avec l'Ouganda de 1990 à 2006.
- ✓ WILIWOLI, A, *La réconciliation après un conflit violent* : La situation des Hema et des Lendu en RDC, Harmattan, 2018.
- ✓ Rapport annuel de bureau du territoire de Rungu, exercice 2018
- ✓ Statistique de la population du Territoire de Rungu



**Centre de Recherche pour la Prévention et la Résolution des Conflits  
Communautaires**